

COMMUNE DE LE PORGE

ARRETE DU MAIRE N° 2025-073

Portant réglementation de circulation pour travaux de voirie

Avenue du bassin d'Arcachon-D3

La maire de la commune de Le Porge,

VU la Loi n°82 213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions.

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par l'entreprise AQUIPOSE TAS 70011 chez Sogelink 69 134 Dardilly cedex,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules avenue du bassin d'Arcachon pour des travaux de marquage au sol de la bande axiale,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

- **ARRETE** -

ARTICLE I : Le jeudi 15 et le vendredi 16 mai 2025, des travaux de marquage au sol de la bande axiale seront réalisés Avenue du Bassin d'Arcachon entre le dos d'âne des Jardin de l'Océan et la sortie de l'agglomération côté Lège. Le stationnement sera interdit sur toute la longueur des travaux.

ARTICLE II : L'entreprise AQUIPOSE réalisant ces travaux est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante de jour comme de nuit. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourra occasionner aux personnes et aux biens du fait ou à l'occasion de son chantier, dommage qu'elle réglera sans intervention de la commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE III : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Les Services Administratifs sont chargés de l'exécution du présent arrêté, notifié au Chef de Brigade de Gendarmerie, au Chef de Centre de Secours, à la Police Municipale et aux entreprises chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sous les formes réglementaires, en Mairie et aux extrémités du chantier.

Fait à Le Porge, le 12 mai 2025

La Maire,

Sophie BRANA

